

COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE VITRE COMMUNIQUE DE PRESSE – OTV NOEL 2017

A l'occasion des vacances de fin d'année 2017 la Compagnie de Gendarmerie de VITRE rappelle l'intérêt de l'opération « Tranquillité Vacances » afin que cette période demeure une période de fêtes pour tous.

Pour une surveillance de votre lieu d'habitation, de votre commerce, de votre entreprise durant votre absence, l'opération "Tranquillité vacances" fonctionne toute l'année et notamment pendant les périodes de vacances scolaires. Une attention particulière est observée lors des patrouilles de surveillance générale. Il suffit au préalable de prévenir la gendarmerie locale ou la police municipale de sa commune. L'adresse indiquée par l'utilisateur est alors prise en compte sur la cartographie de l'Opération Tranquillité Vacances de la tablette NEOGEND avec laquelle travaillent les patrouilles de gendarmerie afin d'orienter utilement leurs services. Ce dispositif est particulièrement efficace.



Contre les cambriolages, connectez vous !

- **Le site internet de la gendarmerie nationale :** conseils utiles, recommandations et formulaire de demande individuelle opération "Tranquillité vacances". <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>
- **Le site facebook de la gendarmerie d'Ille-et-Vilaine** vous donne des conseils et vous informe sur l'actualité de la gendarmerie en Ille et Vilaine. <https://www.facebook.com/Gendarmerie.dIlle.et.Vilaine?ref=hl>
- **L'application stop cambriolage** de la gendarmerie d'Ille-et-Vilaine (application gratuite apple et android) vous donne des conseils et vous informe en temps réel sur les phénomènes de cambriolage sur le département. <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.gendarmerie.stopcambriolages&hl=fr>
- **Les sites internet des communes**

Renseignements complémentaires:

- *Auprès de la gendarmerie de MAEN ROCH, 2 rue de Normandie à St Brice en Coglès.
Tél:02.99.98.61.05.*

Sur le ressort de la compagnie de Vitré nous constatons en cette fin d'année 2017 une augmentation très significative des cambriolages par rapport à l'année précédente, notamment dans les résidences principales. Les cambrioleurs profitent de la nuit qui tombe tôt et des périodes d'absence (week-end et jours fériés). Ce phénomène risque de s'amplifier durant les vacances de Noël en raison de l'absence prolongée des occupants.

Il n'y a pas de fatalité, les habitations suivies dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances l'an dernier à la même époque, n'avaient pas été touchées par cette hausse. Cela met en exergue toute l'efficacité des patrouilles dédiées, qui sont renforcées durant les périodes de vacances scolaires. Les unités de gendarmerie de la compagnie de Vitré (131 communes) œuvrent de façon coordonnée avec les polices municipales locales afin de veiller sur les logements laissés vides durant les vacances et signalés à leurs services.

Par ailleurs, les solidarités de voisinages permettent d'alerter le Centre Opérationnel de la Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine et de prévenir les cambriolages efficacement. En cas de véhicule ou de comportement

suspect (repérage), il suffit de faire immédiatement le 17 en donnant des indications précises (n° de plaque type, couleur de véhicule, direction de fuite, etc.) afin que la patrouille la plus proche puisse agir rapidement et lever le doute.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que les contrôles anti-délinquance sur la route contribuent notamment à lutter contre les cambriolages. C'est pourquoi, signaler ses contrôles (appels de phares etc.) c'est aussi indiquer l'emplacement des forces de l'ordre aux cambrioleurs, qui viennent peut-être de sévir dans votre quartier...

La sécurité du quotidien est aussi de la responsabilité de chacun, pour le plus grand bien de tous.



Quelques conseils utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

Quelques incontournables avant de partir en vacances :

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

Avant votre départ, fermez correctement fenêtres et volets. Il est aussi important de « faire vivre » votre logement : un voisin ou un ami peut régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » permet d'allumer certaines lampes (et même une radio) sans présence dans le logement durant la soirée.

Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille afin qu'il ne sonne pas dans le vide.

Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Enfin, signalez à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. La gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Garez vous dans un lieu éclairé. Ne laissez pas à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté .

N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !